



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 13 mars 2012**  
**19 heures 00**

-----

TK/MG

N° 001333

Service Population -  
Nouveau règlement  
du cimetière de la  
ville d'Apt

Affiché le :

**Le mardi 13 mars 2012 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Solange BECERRA est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au Conseil que le règlement du cimetière actuellement en vigueur à APT date du 24 octobre 1997.

Il est souligné que les évolutions récentes de la législation funéraire et les évolutions des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaire une nouvelle rédaction de ce règlement.

Ainsi la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a modifié certaines des dispositions relatives à la gestion des cimetières :

Extension du droit à l'inhumation dans une commune pour les personnes inscrites sur les listes électorales de cette commune,

Détermination de caractéristiques minimales pour les sites cinéraires, chaque cimetière doit disposer d'un columbarium et d'un espace de dispersion,

Instauration d'une déclaration de dispersion des cendres en pleine nature,

Révision des modalités de réalisation des exhumations administratives et introduction de la notion d'opposition connue, attestée ou présumée à la crémation.

D'autres modifications portent sur un ajustement des dispositions relatives au bon ordre et à la sécurité dans le cimetière visant en particulier les entreprises intervenant pour le compte des familles.

Il est présenté au Conseil le projet de Règlement Intérieur 2012 du Cimetière.

Ce document annexé à la présente comporte deux parties :

Une partie relative à la gestion du cimetière municipal de la Ville d'APT,

Une partie relative aux pouvoirs de police du Maire.

Ce projet de règlement fera l'objet d'un arrêté municipal.

Préalablement, il est présenté pour avis au du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Prend acte**, du projet de Règlement Intérieur du Cimetière tel qu'il lui a été présenté.

**Emet**, un avis favorable au projet de Règlement Intérieur ci-annexé à la présente.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**